REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE JIJEL

DIRECTION DE L'URBANISMEDE L'ARCHITECTURE

ET DE LA CONSTRUCTION

NIF: 424024000018159

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux disposition de l'article N° 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'Avis D'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 24/2025 paru le 26/08/2025 dans Le quotidien " يومية كواليس الجديدة ", le 26/08/2025 dans Le quotidien "l'expression", le 28/08/2025 dans la presse Numérique "Twala" et le 27/08/2025 dans la presse Numérique "DzWatch " concernent Réalisation zone industrielle Bellara sur 523 HA - Tranche 01 - que la procédure de l'évaluation et d'analyse des offres faite donné les résultats suivants :

PROJET	LOTS	ENTREPRISE	Montant TTC (DA)	NIF	Not Tech	Délais
Réalisation zone industrielle Bellara sur 523 HA - Tranche	Lot :08station de relevage 01 (Génie civil + Equipements)	SARL EGR REKIMA	Avant correction: 61.987.814,00 Après correction: 62.225.814,00	001118044319885	98/100	06 Mois
	Lot :09station de relevage 02 (Génie civil + Equipements)	SARL EGR REKIMA	Avant correction: 64.953.294,00 Après correction: 65.215.094,00	001118044319885	96/100	06 Mois

Les autres soumissionnaires intéresses soit invité de se rapprocher de mes services au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour prendre connaissance les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres, et ceux qui contestent le choix opéré par le maître de l'ouvrage peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics compétente, dans un délais de 10 jours à compter de la première parution de présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, cela conformément à l'article N° 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public